

" nous serions obligés de payer ces dix millions au bout de 65 ans. Toutefois
 " à l'échéance, si tel est le vœu de la Province, il sera facile d'en effectuer le
 " remboursement au moyen d'une nouvelle émission à un taux d'intérêt peut
 " être moins élevé que celui que nous payons aujourd'hui. Dans tous les cas,
 " qu'il soit bien compris que ces calculs ne sont faits que pour réfuter les
 " arguments de nos adversaires qui nous ont entraînés sur ce terrain ; car il
 " s'agit nullement de répartition sur la propriété foncière, mais seulement de
 " prouver l'exagération et la fausseté des arguments dont ils se servent pour
 " induire le pays en erreur. Nos adversaires ont bien le soin de laisser dans l'om-
 " bre un des points les plus saillants de notre politique financière. Ils évitent
 " de mentionner une mesure que la Chambre a adoptée pendant cette session,
 " celle qui autorise le gouvernement à prélever $\frac{1}{2}$ de 1% sur le montant des
 " subsides payés jusqu'à ce jour ou qui le seront à l'avenir, ce $\frac{1}{2}$ de 1% de-
 " vant être exclusivement employé à l'amortissement des sommes dépensées
 " en subsides aux chemins de fer. Ce fonds placé à intérêt pendant 65 ans
 " sera suffisant pour éteindre le capital dépensé. Dans la dette flottante que
 " allons consolider, se trouve un montant de \$7,298,567, affecté aux chemins
 " de fer. Cette somme sera couverte au bout de 65 ans au moyen de ce fonds
 " d'amortissement que chaque ligne subventionnée est obligée de payer au
 " gouvernement. Ainsi, sur 10 millions d'emprunt, \$7,298,567 comportent
 " un fonds d'amortissement. En face de cet état, que vaut l'argument de
 " nos adversaires lorsqu'ils prétendent que ces 10 millions représentent une
 " dette de \$7.46 par tête de la population, lorsque les $\frac{3}{4}$ de cet emprunt auront
 " été payés au terme de l'échéance, au moyen d'un fonds d'amortissement ? "

DETTE PUBLIQUE, SON ORIGINE, SON ÉTENDUE

Au 30 juin 1893, la dette totale de la province, suivant l'état officiel du département du Trésor, était de.....	\$33,981,446 00
Sur cette dette totale, il avait été payé, de 1874 à 1893, pour subventions aux chemins de fer, une somme de.....	8,469,856 00
Coût du chemin de fer du Nord.....	13,894,754 00
Total.....	22,364,610 00

Ajoutez à cette somme la balance des subsides accordés, non encore payés au 30 juin 1893 et qui forment partie de la dette totale, soit..... \$ 4,793,203 00
 on arrive à la somme de..... 27,157,813 00
 Ainsi sur une dette totale de..... 33,981,446 00
 Il y a une somme de..... 27,157,813 00 affectée aux chemins de fer.

Établissons maintenant quelle est la part de responsabilité de nos adversaires relativement à cette politique de chemins de fer.
 Le montant attribuable à leur seule politique s'élève à... 19,725,226 00
 Si l'on ajoute à cette somme les subsides de 1888 votés unanimement, soit..... 3,125,632 00
 On arrive au chiffre de..... 22,850,858 00
 Nos adversaires donc sont responsables dans cette politique de chemins de fer pour une somme de..... 22,850,858 00
 Sur un total de..... 27,157,813 00
 laissant à la responsabilité du gouvernement Mercier une somme d'environ..... 4,400,000 00
 Somme qui a été ratifiée par la Chambre par une grande majorité.